

1. Quels sont les modes de réplication inter sites, par exemple le mode bidirectionnel ou le mode cascade ?

Aujourd'hui les modes de réplication supportés sont le bidirectionnel, c'est-à-dire deux environnements HCP complets ou partiels HCP se répliquent l'un sur l'autre ; et unidirectionnel, c'est-à-dire un environnement complet ou partiel qui se réplique sur un second et une autre partie du second environnement qui se réplique sur un troisième environnement. Les modes 1 vers n et n vers 1, complets ou partiels, sont planifiés pour cette année 2010, afin d'étendre et de couvrir tous les modes possibles de réplication et de sécurisation des données.

2. Il est précisé que les protocoles CIFS et NFS sont supportés, est-ce que cela signifie que les accès mixtes sont possibles ?

Effectivement les protocoles CIFS et NFS sont disponibles de base dans la solution HCP. Cela implique le partage et l'accès mixtes par les deux protocoles. Par contre, HCP ne peut être classifié comme une plate-forme de type NAS. Même si une gestion des droits d'accès est possible, elle se limite aux droits de base sans possibilité de prise en charge de droits étendus ACL. En résumé, il est tout à fait possible d'écrire des fichiers via le protocole CIFS, de les relire via NFS et inversement.

3. En cas de conservation à valeur probante, souvent nommée à tort « archivage légale », est-ce que HCP s'intègre dans un projet guidé par la norme NF Z42-013 ?

HCP propose de base deux modes de conservation. Un mode dit Enterprise et un mode dit Compliant. Il est permis de définir des environnements cloisonnés au sein d'HCP afin d'utiliser les deux modes et de migrer du premier mode au second. Depuis sa révision en mars 2009, la norme NF Z42-013 prend en compte les supports classifiés dans la catégorie WORM logique. Dans HCP, le mode nommé Compliant s'intègre dans le processus d'un projet piloté par la norme française, au niveau du service de stockage, en tant que solution WORM logique et en respectant les directives de service définies. HDS possède une expérience française, en production avec la NF Z42-013:2009, validée par des experts juridiques indépendants.

4. La présentation aborde la notion d'empreinte-signature sur les données, pouvez-vous donner des précisions sur l'algorithme utilisé ?

En effet, HCP calcule une empreinte sur les fichiers mis en dépôt. L'algorithme dépend du choix de la politique mise en œuvre. Les algorithmes sont au choix MD5, RIPEMD-160 et SHA (1, 256, 384 et 512).